

# Syndicats CGT SUD SNSPP -CFTC

Pour faire suite à votre décision de supprimer certains sites de logements concédés par nécessité absolue de service, nous vous informons que nous la rejetons.

Nous vous demandons :

- De maintenir le nombre de logements à 250 pour les SPP et que ces logements restent la propriété du SDIS,
- De modifier et d'adapter les critères d'affectation,
- De majorer le temps de travail pour les SPP logés (article 5 décret 2001- 1382).

Par ailleurs, nous vous demandons d'intervenir auprès du Président Mercier pour que ce dossier, important pour nous, ne soit pas présenté au prochain CA et soit traité directement avec lui en début d'année 2010.

Tant que nous ne traiterons pas de ce dossier avec le Président, nous ne siégerons plus à la commission de logement et aux différents groupes de travail.

Pour ces raisons, nous ne siégerons pas à cette réunion.

Pour la CGT :



S. PIARRA

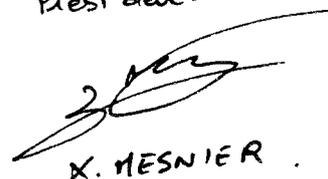
Pour SUD :



G. LEBRUN

Pour SNSPP-CFTC

Président



X. MESNIER